

**PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard DELILLE, maire.

Présents : ALAEF Cécile, BRIOLLAND Etienne, CAMUS Gérard, DELILLE Gérard, DUCRUY Ghyslaine, FROGER Philippe (à partir de 20h15), GABUET Christine, GEORGES Laetitia, GOMES Mélissa, GUEDRA Sylvain, LEGRAND Samuel, MAUNOURY Brigitte, RACOT Stéphane, SZYNKIER Brigitte, TROTTIER Fabrice, VERGRIETE Pascale Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. FROGER Philippe arrivée tardive à 20h15
Mme LAIGNELET Chantal ayant donné pouvoir à Mme Pascale VERGRIETE
M. MILLIERE Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à M. Etienne BRIOLLAND
M. FOLENS Dany ;

Nombre de conseillers :	En exercice	19
	Présents	15 puis 16 (à partir de 20h15)
	Votants	17 puis 18 (à partir de 20h15)

Date de convocation : 07/03/2024

Secrétaire de séance : Mme GOMES Mélissa

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal en date 24 janvier 2024.

- 1) **BIBLIOTHEQUE – Règlement de fonctionnement**
- 2) **MAISON MEDICALE – Infirmière en pratique avancée**
- 3) **URBANISME – Autorisation de signature transfert de Permis de Construire**
- 4) **URBANISME – Acquisition parcelle AY 453 Alignement**
- 5) **FINANCES – Réduction de loyer ponctuelle**

**Point sur les travaux
Communications du Maire
Questions diverses**

Le Procès-verbal du 24 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

1) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – Règlement de fonctionnement

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour du règlement de fonctionnement de la bibliothèque municipale afin de l'harmoniser avec celui de la bibliothèque départementale. Il précise que le document proposé ce soir a été élaboré par l'association Croq'Livres, gestionnaire de la structure.

Après ces explications la délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

« *Le Conseil Municipal,
CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement de la bibliothèque municipale,
VU le projet de document proposé par l'association Croq'Livres, gestionnaire de la bibliothèque,
Après avoir entendu les explications de M. le Maire, A l'unanimité ;
ADOpte le nouveau règlement de fonctionnement de la bibliothèque municipal joint en annexe de cette délibération.* »

2) MAISON MEDICALE – Infirmière en pratique avancée

M. le Maire explique que comme annoncé lors de précédents conseils municipaux il avait été proposé à la Commune de régler une partie des frais de formation à l'hôpital d'Auxerre d'une infirmière en pratique avancée afin de lui permettre de rejoindre l'équipe de la future maison pluridisciplinaire de santé.

Un accord financier ayant finalement été trouvé entre l'intéressée et l'hôpital cette contribution financière n'a désormais plus lieu d'être. Ce point de l'ordre du jour est par conséquent annulé.

3) URBANISME – Achat de parcelle pour alignement

M. le Maire cède la parole à M. Samuel LEGRAND, adjoint en charge de l'urbanisme, pour qu'il présente ce point de l'ordre du jour.

M. Samuel LEGRAND explique que suite à une division parcellaire la Commune a la possibilité de préempter l'achat d'une parcelle de 70m² afin de procéder à un élargissement de voie. Il précise qu'il s'agit d'un dossier ancien validé sous la précédente mandature.

Après débat, la délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

« Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. Samuel LEGRAND, adjoint en charge de l'urbanisme

CONSIDERANT le plan d'alignement en vigueur et la proposition de bornage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : L'achat de la parcelle AY453 aux Consorts CLAUDE pour 70m² au tarif de 3€50 le m².

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Samuel LEGRAND, Adjoint en charge de l'urbanisme, à signer tout document et tout acte se rapportant à ce dossier. »

4) URBANISME – Autorisation de signature Permis de construire de Transfert

M. le Maire cède la parole à M. Samuel LEGRAND, adjoint en charge de l'urbanisme, pour qu'il présente ce point de l'ordre du jour.

M. Samuel LEGRAND explique que M. DELILLE se porte acquéreur d'un terrain sur lequel un permis de construire a été déposé et est en cours de validité. Il précise qu'afin de pouvoir transférer ce permis de construire il est nécessaire que le Conseil désigne un de ses membres pour signer les documents correspondants.

Après ces explications la délibération suivante est adoptée à l'unanimité,

« Le Conseil Municipal,

*VU l'article L422-7 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération 22-002 du 25 janvier 2022,*

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal désigne un élu pour signer les documents d'urbanismes (arrêtés, autorisations d'urbanismes, Permis de construire...) en dehors de l'adjoint en charge de l'urbanisme, pour les cas où le maire se trouve intéressé au projet faisant l'objet de la demande d'urbanisme, soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

Après avoir entendu les explications de M. Samuel LEGRAND, adjoint en charge de l'urbanisme et en avoir délibéré ;

Mme Laetitia GEORGES est désignée pour signer en lieu et place de M. le Maire le dossier d'urbanisme suivants :

Suffrages exprimés : unanimité. M. le Maire et M. CAMUS ne prennent pas part au vote. »

Arrivée de M. Philippe FROGER à 20h15.

5) LOGEMENTS COMMUNAUX – Réduction ponctuelle de Loyer

M. le Maire explique qu'une réduction ponctuelle de loyer devait être accordée à l'une des locataires de la Commune. Toutefois, cette personne ayant annoncé son départ il convient d'annuler ce point de l'ordre du jour qui n'a plus lieu d'être.

6) POINT SUR LES TRAVAUX

M. Gérard CAMUS annonce la fin des travaux de la chaufferie. Demeurent quelques soucis de bruits dans les radiateurs de l'école primaire. L'entreprise doit revenir pour installer de nouveaux thermostats.

Concernant les travaux d'éclairage public, il explique que 5 lampadaires seront posés dans la rue des bois. Ces nouvelles installations rentrent dans l'enveloppe budgétaire initiale. La fin totale du chantier devrait être effective d'ici juin.

M. le Maire évoque les différentes plantations d'arbres réalisées par les agents des services techniques dans le parc du Rosaire et dans les cours de l'école primaire. La 2^e tranche du verger conservatoire a également été réalisée en partenariat avec plusieurs classes de l'école.

7) QUESTIONS DIVERSES

Mme Brigitte SZYNKIER revient sur un conflit de voisinage relatif à un arbre passant au-dessus de la rue des Bois. Elle demande qu'un nouveau courrier soit envoyé aux propriétaires.

Elle évoque les panneaux indicatifs de l'esthéticienne qui sont désormais installés.

M. Samuel LEGRAND évoque un arbre rue de la mairie qui est dangereux. La Mairie devra solliciter son abattage aux propriétaires de la parcelle.

M. Etienne BRIOLLAND remarque que la rampe en bois du préfabriqué de la garderie est très glissante par temps de pluie et que la porte d'entrée est très dégradée. Des travaux seraient à prévoir. Il demande également que les travaux de sécurisation du portillon extérieur soient effectués dès validation du dossier de subvention correspondant.

M. Fabrice TROTTIER remarque que le matériel de la Commune reste dehors certaines nuits ou week-end. Il demande qu'un rappel soit fait aux agents afin que le matériel soit rentré aux ateliers et ainsi protégé.

Il évoque également, en descendant la rue de la chaîne des sapins et chênes qui penchent sur les fils.

Une nouvelle coupure de courant a eu lieu il y a quelque temps à Ponceau. Des branches étaient tombées sur la ligne Ponceau/Brécy. Il remarque que les difficultés viennent régulièrement de cette ligne et demande s'il est possible que les propriétaires des bois riverains élaguent de manière plus importante.

M. Philippe FROGER demande s'il est possible d'avoir des nouvelles du contentieux lancé par certaines communes de l'auxerrois contre le projet déchets.

M. le Maire lui répond que ce contentieux a été rejeté car il ne concernait pas une décision exécutoire mais un projet et des décisions de principe. De nouveaux recours pourront éventuellement être lancés lorsque les décisions définitives seront prises par la Communauté d'Agglomération.

Mme Brigitte SZYNKIER annonce que les panneaux permettant de délimiter les zones anti-tabac sont arrivés et seront installés prochainement par les services techniques municipaux.

M. le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil Municipal sera consacrée au Budget et aura lieu le 9 avril prochain.

La séance est levée à 21h

Le Maire
Gérard DELILLE



La secrétaire de séance : Mme GOMES Mélissa

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gomes', is written below the name of the secretary.